

Vos droits et obligations

La loi Informatique et Libertés

(Loi 78-17 du 6 janvier 1978)



A l'occasion de votre séjour dans notre établissement, tous les renseignements demandés feront l'objet **d'un traitement informatisé** dans les conditions fixées par la Loi.

Tous les traitements informatiques auxquels procède l'HIA Laveran ont été déclarés auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** sous le n° 473407V2 du 26/11/2007.

Ces données sont transmises à notre **médecin responsable de l'information médicale** par l'intermédiaire du praticien responsable du service dans lequel vous avez reçu des soins ou du praticien qui a constitué le dossier. Dans le cadre de la collaboration entre les hôpitaux militaires Laveran de Marseille et Sainte-Anne de Toulon, des praticiens des deux établissements vous prennent en charge et peuvent être amenés à consulter votre dossier médical informatisé. Elles sont, bien entendu, toutes protégées par le **secret médical**.

L'HIA Laveran est connecté au **serveur régional d'identité et de rapprochement**. Pour garantir leur sécurité et leur confidentialité, les données administratives nominatives vous concernant seront stockées à l'extérieur de l'établissement assurant votre prise en charge, auprès du **groupement d'intérêt public certifié hébergeur de données de santé à caractère personnel MiPih** - Midi Picardie Informatique Hospitalière 12, Rue Michel Labrousse - BP 93668 - 31036 Toulouse Cedex 1. Le serveur régional d'identification et de rapprochement est déclaré à la CNIL (N° 2035371V1 du 09/05/2017).

Si vous ne souhaitez pas que vos données d'identité soient transmises au serveur régional d'identité, signalez-le à la secrétaire du service qui vous accueille. En cas de refus de votre part, aucun transfert de données nominatives ne sera réalisé. Votre refus éventuel n'a pas à être justifié et n'a aucune conséquence sur votre relation avec les professionnels de santé. Toutefois, si l'établissement qui vous prend en charge a des accords de coopération avec d'autres établissements de santé, votre refus peut altérer la qualité de votre prise en charge.

Vous pouvez cependant **vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant**, pour autant que le traitement de ces données ne réponde pas à une obligation légale, dans le cadre de l'article 38 de la Loi.

Tout renseignement concernant votre dossier peut être obtenu sur requête auprès de la :

Direction de l'hôpital d'instruction des armées LAVERAN

34 boulevard LAVERAN

CS 50004 - 13384 Marseille Cedex 13